

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 26 février 2013 à 19 h, à l'Atrium du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, 75, rue Duquet, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Paule Fortier, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, Johanne Roy, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault et Richard Tremblay, tous commissaires, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Mmes Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. inf., Line Gohier, dir. serv. org. scol., Anne-Lise Gravel, dir. serv. form. gén. jeunes, MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin.

Mme Karine Lefrançois, MM. Michel Phaneuf et Stéphane Racine ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h.

SÉANCE PUBLIQUE D'INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2011-2012

Conformément à l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le rapport annuel est présenté à la population. La présidente, Mme Paule Fortier, accompagnée d'invités, fait la revue des principaux éléments contenus au rapport annuel 2011-2012.

Le rapport annuel 2011-2012 est versé au répertoire des présentes sous la cote 692.

Il est 19 h 35.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-130226-3840

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2013.

Adopté

Il est 19 h 40.

QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Isabelle Deslauriers, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 et plus particulièrement les décisions prises au regard d'élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas qui seront scolarisés à la nouvelle école primaire de Terrebonne à partir de l'année scolaire 2013-2014.

Mme Julie Boyer, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 et plus particulièrement les décisions prises au regard d'élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas qui seront scolarisés à la nouvelle école primaire de Terrebonne à partir de l'année scolaire 2013-2014. Mme Boyer partage de l'information au regard du transport des élèves.

M. Carl Turgeon, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 et plus particulièrement les décisions prises au regard d'élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas qui seront scolarisés à la nouvelle école primaire de Terrebonne à partir de l'année scolaire 2013-2014. M. Turgeon questionne la longueur des circuits d'autobus.

M. Mathieu Guérard, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 et plus particulièrement les décisions prises au regard d'élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas qui seront scolarisés à la nouvelle école primaire de Terrebonne à partir de l'année scolaire 2013-2014. M. Guérard soulève plusieurs éléments, notamment le traitement des demandes de choix d'école et la demande de locaux faite à la Ville de Terrebonne.

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Résolution n° CC-130226-3841

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE PROLONGER la période de questions du public de 30 minutes.

Adopté

Il est 20 h 5.

La présidente, Mme Paule Fortier, et le directeur général adjoint, M. Dominique Robert, répondent aux questions de M. Guérard. Un suivi sera fait à ce dernier dans l'éventualité d'une réponse favorable de la Ville de Terrebonne au regard de la demande de locaux.

Mme Nathalie Meunier, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 et plus particulièrement les décisions prises au regard d'élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas qui seront scolarisés à la nouvelle école primaire de Terrebonne à partir de l'année scolaire 2013-2014. Elle aborde le sujet du projet d'agrandissement de l'école.

Mme Isabelle Dubeau, parent, interpelle le conseil des commissaires relativement au Cadre d'organisation scolaire 2013-2016 et plus particulièrement les décisions prises au regard d'élèves de l'école Marie-Soleil-Tougas qui seront scolarisés à la nouvelle école primaire de Terrebonne à partir de l'année scolaire 2013-2014. Elle questionne les circuits de transport et le projet d'agrandissement de l'école.

M. Éric Salotti, président du conseil d'établissement de l'école primaire Emmanuel-Chénard, interpelle le conseil des commissaires relativement à une motion de blâme adoptée par le conseil d'établissement envers un commissaire.

Mme Sylvie Robberts, présidente du comité de parents de la CSSMI, interpelle le conseil des commissaires relativement à la présentation du rapport annuel 2011-2012 de la Commission scolaire, afin de souligner l'importance de la collaboration entre le comité de parents et la CSSMI.

Il est 20 h 35.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-130226-3842

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

2. Séance publique d'information : présentation du rapport annuel 2011-2012 suivant l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;
- 3.2. Suivi;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1. Calendrier scolaire 2013-2014 de la formation en milieu carcéral – consultation;
 - 6.2. Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif – consultation;
 - 6.3. Modification à l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle, l'Émergence – adoption;
7. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 7.1. Nomination du vérificateur externe pour 2012-2013 – adoption;
 - 7.2. OOPC 2012-2015 – Cueillette d'information;
 - 7.3. Politique du transport scolaire (TR-01) – consultation;
 - 7.4. Demande d'acquérir un droit d'emphytéose ou de copropriété pour le projet d'une « Place Claude Léveillé » - école Girouard – adoption;
 - 7.5. Désignation d'un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC) – adoption;
 - 7.6. Acquisition d'équipements de la connectivité du réseau de la CSSMI – adoption;
 - 7.7. Achat de tableaux numériques interactifs (TNI) dans le cadre de la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée* – adoption;
8. Recommandation du comité de gouvernance et d'éthique :
 - 8.1. Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires – information;
9. Avis et recommandations du protecteur de l'élève;
10. Dénonciation des compressions budgétaires annoncées dans le réseau des commissions scolaires – adoption;
- 11.1. Comptes rendus de la commission d'étude éducative du 4 décembre 2012 et du 5 février 2013;
- 11.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 15 janvier 2013;

- 11.3. Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 12 décembre 2012;
- 12.2.1. Rapport du comité de parents du 7 février 2013;
- 12.4.1. Construction des deux nouvelles écoles primaires;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervenir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2013-2014 DE LA FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL – CONSULTATION

Résolution n° CC-130226-3843

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des services en milieu carcéral en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU le résultat des discussions tenues avec le Service correctionnel du Canada, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les directions des pénitenciers;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Gilbert Guérette

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès du comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale adulte (CCDPOS), le projet de calendrier scolaire 2013-2014 pour la formation en milieu carcéral;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 19 avril 2013;

DE VERSER le document pertinent au répertoire des présentes sous la cote 693.

Adopté

POLITIQUE POUR UNE SAINE ALIMENTATION ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF – CONSULTATION

Résolution n° CC-130226-3844

ATTENDU l'adoption par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'une politique-cadre intitulée « Pour un virage santé à l'école » visant à promouvoir, auprès de la population, la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport dans un cadre sécuritaire;

ATTENDU que la Politique sur les services alimentaires (RM-10) actuellement en vigueur à la Commission scolaire doit être remplacée par une nouvelle politique, notamment pour y intégrer un volet relatif à la promotion d'un mode de vie physiquement actif;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de consulter le comité de parents ainsi que les conseils d'établissement;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Corinne Payne

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 26 avril 2013;

DE VERSER les documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 694.

Adopté

ACTE D'ÉTABLISSEMENT – PAVILLON DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, L'ÉMERGENCE

Résolution n° CC-130226-3845

ATTENDU qu'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la Commission scolaire détermine, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

ATTENDU l'article 100 de la LIP;

ATTENDU la résolution n° CC-120925-3783, laquelle modifiait l'adresse du pavillon du Centre de formation professionnelle, l'Émergence;

ATTENDU la recommandation du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle, l'Émergence de nommer le pavillon « *pavillon des Promenades* » (rés. n° CÉ121211-108);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE MODIFIER le nom du pavillon du Centre de formation professionnelle, l'Émergence pour le « *pavillon des Promenades* »;

D'ADOPTER l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle, l'Émergence, tel que modifié;

DE MODIFIER en conséquence le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2012-2015, ainsi que la liste des écoles de l'année scolaire 2012-2013;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 695.

Adopté

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR 2012-2013

Résolution n° CC-130226-3846

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, concernant la nomination annuelle d'un vérificateur externe;

ATTENDU l'appel d'offres triennal sur invitation # 190AO-971 effectué en 2011-2012;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Louis Kemp

DE RETENIR Samson Bélair/Deloitte & Touche à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2012-2013;

DE FIXER les honoraires relatifs à ce mandat conformément à l'appel d'offres triennal # 190AO-971.

Adopté

ORIENTATIONS, OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES ALLOCATIONS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET POUR LA DÉTERMINATION DES BESOINS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2012-2013 À 2014-2015 – AN 2 DU CADRE TRIENNAL Résolution n° CC-130226-3847

ATTENDU que les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire ont été dûment adoptés pour les années 2012-2013 à 2014-2015;

ATTENDU qu'aucun changement dans la situation de la Commission scolaire ne pourrait être de nature à rendre inexacts ou inactuels les orientations, objectifs, principes et critères de répartition de ce cadre triennal;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'INVITER le comité de parents et les conseils d'établissement à soumettre leurs commentaires et suggestions sur les orientations, objectifs, principes et critères de répartition des allocations, lesquels pourraient être pris en considération à l'intérieur du cadre triennal 2012-2015 ou 2015-2018;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 696.

Adopté

PROJET DE RÉVISION DE LA POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE (TR-01) – CONSULTATION Résolution n° CC-130226-3848

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA et des syndicats;

ATTENDU les réductions de ressources imposées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU que les ressources octroyées au transport scolaire sont réduites;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de révision de la Politique du transport scolaire (TR-01);

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 3 avril 2013 en vue d'une décision à la séance ordinaire du conseil des commissaires du 23 avril 2013, sur la recommandation de la commission d'étude administrative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 697.

POUR (21) : Michel Arcand, Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Nadine Blais, Normand Chalifoux, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Estelle Labelle, Lise Landry, Danielle Laramée, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Johanne Roy et Richard Tremblay.

CONTRE (1) : Guylaine Richer.

Adopté

DEMANDE D'ACQUÉRIR UN DROIT D'EMPHYTÉOSE OU DE COPROPRIÉTÉ POUR LE PROJET D'UNE « PLACE CLAUDE LÉVEILLÉE » - ÉCOLE GIROUARD

Résolution n° CC-130226-3849

ATTENDU le projet d'aménager une place à la mémoire de M. Claude Léveillée sur le terrain adjacent à l'école primaire Girouard, appartenant à la Société immobilière du Québec (lot 1 555 372 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes) et occupé par le CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes;

ATTENDU qu'une mise en copropriété ou en emphytéose d'une parcelle de terrain du lot 1 555 372 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, permettrait à la Commission scolaire de bénéficier de la mesure d'embellissement des cours d'école;

ATTENDU que le CSSS du Lac-des-Deux-Montagnes appuie le projet, tel que le témoigne la résolution n° 2012-05-35;

ATTENDU la résolution n° CÉ-11/12-44 du conseil d'établissement de l'école Girouard;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE DEMANDER à la Société immobilière du Québec une mise en copropriété ou une cession en emphytéose en faveur de la Commission scolaire d'une parcelle de terrain située sur le lot 1 555 372 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, nécessaire à l'aménagement d'une place à la mémoire de Claude Léveillé;

D'AUTORISER le directeur général et la présidente à signer tout document devant donner effet à la présente.

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 698.

Adopté

DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DE L'OBSERVATION DES RÈGLES CONTRACTUELLES (RORC)

Résolution n° CC-130226-3850

ATTENDU la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

ATTENDU l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui prévoit que les organismes publics doivent désigner un responsable de l'observation des règles contractuelles;

ATTENDU les fonctions attribuées au responsable de l'observation des règles contractuelles en vertu de l'article 21.0.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE DÉSIGNER le directeur du Service des ressources matérielles en tant que responsable de l'observation des règles contractuelles conformément à l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE LA CONNECTIVITÉ DU RÉSEAU DE LA CSSMI

Résolution n° CC-130226-3851

ATTENDU l'augmentation significative des équipements branchés sur le réseau de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) et les besoins sans cesse grandissants en bande passante;

ATTENDU que pour répondre adéquatement à ces besoins grandissants, il est nécessaire pour la Commission scolaire de procéder à la mise à niveau des équipements réseau des établissements et des points de distribution;

ATTENDU l'appel d'offres public # 190AO1082 pour l'acquisition d'équipements de la connectivité du réseau de la CSSMI;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU le respect de la Politique d'approvisionnement de biens et services (RM-01);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Benoît Gagnon

D'ADJUGER le contrat d'acquisition d'équipements de connectivité du réseau à TELUS pour la somme de 281 133,38 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

DE SE PRÉVALOIR du programme de rachat CISCO pour certains équipements donnant droit à un crédit de 39 686,91 \$;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

Adopté

ACHAT DE TABLEAUX NUMÉRIQUES INTERACTIFS (TNI) DANS LE CADRE DE LA MESURE 50680 L'ÉCOLE 2.0 : LA CLASSE BRANCHÉE Résolution n° CC-130226-3852

ATTENDU la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) visant l'acquisition d'équipements technologiques pour permettre aux commissions scolaires de doter leurs écoles primaires et secondaires de tableaux numériques interactifs (TNI) et d'ordinateurs portables pour les enseignants;

ATTENDU le mandat donné à la Direction générale en vertu de la résolution n° CC-120626-3737;

ATTENDU qu'afin de bénéficier de cette mesure, le MELS oblige la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de procéder à l'achat des TNI par le biais du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU que le CSPQ a procédé à un appel d'offres pour ces équipements en partenariat avec le Centre collégial des services regroupés (CCSR);

ATTENDU l'article 7.3.4 de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) permettant à la CSSMI de se joindre à un regroupement d'achat de biens et de services;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public # 999105173 du CSPQ;

ATTENDU le respect de la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Nadine Blais

D'AUTORISER la Direction générale à effectuer l'achat des TNI visés par la mesure 50680 *L'école 2.0 : La classe branchée*, le tout, conformément aux termes et conditions prévus à l'appel d'offres public # 999105173 du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

DE DEMANDER au directeur général de faire rapport des achats effectués conformément à l'appel d'offres public # 999105173 du CSPQ à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

DÉNONCIATION DES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES ANNONCÉES DANS LE RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Résolution n° CC-130226-3853

ATTENDU que les commissions scolaires jouissent d'une expertise reconnue dans le domaine de l'administration scolaire en orchestrant un réseau comptant 2 700 établissements et 104 000 enseignants et ensemble, poursuivent des initiatives porteuses pour la persévérance et la réussite scolaire des 1,2 million d'élèves fréquentant le réseau d'éducation publique;

ATTENDU l'importance de la compression annoncée pour le réseau d'éducation publique, soit 200 millions de dollars en année scolaire, au Budget 2013-2014, qui s'ajoute aux compressions imposées depuis trois ans totalisant un demi-milliard de dollars;

ATTENDU que la compression annoncée pour la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) correspond à une coupure supplémentaire de 23 millions de dollars au cours des trois prochaines années;

ATTENDU que cette coupure s'ajoute aux compressions des années antérieures, lesquelles compressions représentent pour la CSSMI un total de 9 millions de dollars depuis le 1^{er} juillet 2011;

ATTENDU que les commissions scolaires consacrent toutes leurs ressources aux services aux élèves en limitant les frais d'administration qui sont les plus bas des organismes publics et parapublics, représentant pour la CSSMI un taux de gestion de l'ordre de 4.1 %;

ATTENDU que la CSSMI considère que toutes nouvelles compressions budgétaires, présentes ou à venir, auront nécessairement pour effet de compromettre la réussite des élèves, jeunes et adultes, à la suite d'une diminution des services aux élèves;

ATTENDU qu'en conséquence, il n'est plus possible pour la CSSMI d'absorber de nouvelles compressions budgétaires sans affecter la quantité et la qualité des services offerts aux élèves;

ATTENDU que la mesure de financement mise en place en 2007 par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* et la *Loi sur la fiscalité municipale* (Projet loi 43) crée une iniquité fiscale entre les contribuables des villes situées sur le territoire de la CSSMI;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a affirmé dans son Plan budgétaire Budget 2013-2014 (p. A.30), qu'il a l'intention de rétablir l'équité fiscale, par le retrait de la compensation accordée aux contribuables pour alléger leur compte de taxes scolaires;

ATTENDU qu'en abolissant cette mesure, le gouvernement du Québec obligerait la CSSMI à récupérer auprès des contribuables un montant de 23 M\$, ce qui aura pour effet d'augmenter de façon importante le compte de taxes scolaires;

ATTENDU l'importance de la progression des résultats en termes de réussite et de persévérance scolaires à la CSSMI;

ATTENDU que ces compressions reliées à la taxation scolaire n'impliquent aucun effort à réaliser pour le réseau des écoles privées;

ATTENDU l'importance que l'on doit accorder à faire de l'éducation publique de nos jeunes et adultes une priorité au sein de la société;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE DÉNONCER les compressions imposées aux commissions scolaires en sus de celles exigées au cours des trois dernières années;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'annuler la mesure de compression budgétaire imposée pour 2013-2014 au réseau d'éducation publique en considérant qu'aucun effort n'est demandé au réseau privé;

D'EXIGER le financement adéquat du réseau d'éducation publique et un régime fiscal équitable pour les gouvernements locaux scolaires;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre des Finances, aux députés de la région ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec;

DE MANDATER la présidente de la CSSMI afin qu'elle interpelle les instances de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour qu'elles continuent à réagir activement suite aux compressions budgétaires annoncées par le gouvernement.

Adopté

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-130226-3854

ATTENDU le *Règlement sur la procédure de traitement des plaintes* (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de madame (nom) et monsieur (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 12/13 - 001);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant le transfert des élèves du secteur St-Roch Est de l'aire de desserte de l'école Marie-Soleil-Tougas à celle de la nouvelle école primaire de Terrebonne pour septembre 2013;

DE PRENDRE ACTE de l'ensemble des recommandations du protecteur de l'élève;

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 699.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-130226-3855

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 22 h 20.

Mme Estelle Labelle, MM. Michel Arcand, Benoît Gagnon, Louis Kemp et Daniel Legault quittent leur siège à 22 h 20.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-130226-3856

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22h 40.

PROLONGATION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-130226-3857

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE POURSUIVRE la séance après 23 h.

Adopté

Mme Lise Landry quitte son siège à 23 h 5.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-130226-3858

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

DE LEVER la séance.

Il est 23 h 10.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général